

FORMALITES POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITE FIVA

La carte d'identité FIVA est obligatoire pour participer à des **manifestations internationales de régularité** (50 km/h maximum de moyenne).

Elle ne peut être délivrée que par l'autorité automobile du pays où est immatriculée la voiture (Monaco, en ce qui nous concerne).

La carte d'identité est valable 10 ans ou jusqu'au changement de propriétaire.

Pour que l'Automobile Club de Monaco puisse délivrer une carte d'identité FIVA, il faut :

➔ être membre de l'A.C.M. et présenter sa carte de membre à jour de cotisation ;

➔ remplir **avec précision** l'imprimé qui vous sera fourni par le Club ;

➔ fournir 3 photos couleurs identiques, format 9 x 13 cm, très récentes et prises de $\frac{3}{4}$ avant (pas de photocopie couleur ni de tirage informatique) ;

➔ remettre une photocopie du certificat d'immatriculation monégasque ;

➔ émettre un chèque de 100 € à l'ordre de l'A.C.M.

Vous serez ensuite convoqué pour présenter votre voiture aux commissaires techniques désignés par l'Automobile Club de Monaco.

S'il n'y a pas d'objection de leur part, la carte d'identité vous sera délivrée une dizaine de jours après cette visite.

ATTENTION : Il n'y aura que 4 visites par an, au cours desquelles les demandes reçues seront groupées.